

Formation : Respect de la vie privée dans la sphère professionnelle

Droit social et droit du numérique : regards croisés - certification DiGiTT® à distance, en option

Cours pratique - 2j - 14h - Réf. EVP

Blended

L'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux au travail rend la frontière entre les sphères professionnelle et privée plus perméable. Cette formation vous donne les clés pour comprendre les droits et les obligations des l'employeur et du salarié en matière de respect de la vie privée.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Prendre en compte l'environnement juridique et les dernières actualités réglementaires et jurisprudentielles
- ✓ Appréhender les obligations induites par le RGPD concernant le respect de la vie privée du salarié
- ✓ Identifier les points spécifiques sur l'usage des outils numériques dans le cadre du télétravail
- ✓ Cerner les aspects contractuels concernant l'usage des outils numériques et des données personnelles
- ✓ Capitaliser sur les bonnes pratiques en matière d'organisation interne pour protéger la vie privée
- ✓ Réaliser un autodiagnostic de ses pratiques

Public concerné

Dirigeants d'entreprises, RH, managers, collaborateurs souhaitant mieux comprendre leurs droits et obligations dans le cadre de l'utilisation des outils numériques et du respect de la vie privée.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

PARTICIPANTS

Dirigeants d'entreprises, RH, managers, collaborateurs souhaitant mieux comprendre leurs droits et obligations dans le cadre de l'utilisation des outils numériques et du respect de la vie privée.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

Partages d'expériences, réflexions collectives et autodiagnostic sur les pratiques dans son organisation.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et pratiques, études de cas, mises en situation, partages d'expériences et réflexions collectives à partir de cas professionnels rencontrés par les participants.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Connaître l'environnement juridique

- Comprendre l'évolution juridique de la protection de la vie privée à travers l'histoire.
- Distinguer les notions : vie professionnelle, vie personnelle, vie privée, sphère publique...
- Se repérer dans le cadre législatif international, européen et national.
- Se référer aux principaux articles concernant la vie privée dans le code du travail.
- Comprendre le Règlement général européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Réflexion collective

Échanges sur les situations délicates rencontrées en entreprise.

2 Définir les limites du pouvoir de l'employeur dans le domaine privé

- Prendre en compte les caractéristiques individuelles et privées dans l'entreprise.
- Comprendre le pouvoir de l'employeur de modifier unilatéralement les conditions de travail.
- Comprendre les limites du pouvoir de surveillance de l'employeur.
- Principe de non utilisation par l'employeur des faits tirés de la vie privée.
- Sanction d'un comportement externe à l'entreprise : le trouble objectif.

Etude de cas

Analyse de situation en sous-groupes suivie d'une restitution en plénière.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

3 Définir les règles d'utilisation des technologies dans l'entreprise

- Respecter le cadre et les limites de la surveillance des salariés : géolocalisation, vidéosurveillance et biométrie.
- Encadrer l'usage des réseaux sociaux dans l'entreprise.
- Identifier les risques et définir les restrictions et les usages liés à la cybersécurité (Shadow IT, BYOD, COPE, CYOD).
- Limiter l'accès et les usages d'un intranet en entreprise.
- Délimiter la frontière entre la vie privée et la vie professionnelle dans l'emploi des outils professionnels.
- Arbitrer entre liberté d'expression individuelle et e-réputation de l'entreprise.
- Utiliser la preuve numérique dans le cadre d'une relation employeur-salarié.

Etude de cas

Analyse de jurisprudences récentes et contextualisation dans les situations rencontrées par les participants.

4 L'utilisation des données dans la relation employeur/salarié

- Comprendre la nouvelle logique de responsabilisation des acteurs.
- Identifier les informations personnelles concernées.
- Intégrer la notion d'impact dans la protection des données.
- Utiliser des outils "privacy by design" dans l'entreprise.
- Informer les personnes concernées conformément au règlement.
- Appliquer les règles de conservation et de traitement des données des salariés.
- Permettre l'accès et la rectification des données personnelles des salariés.
- Traitement des cas particuliers : sous-traitance, transfert de données extra européen...

Exercice

Retracer, sur une ligne du temps représentant la relation de travail, les différentes obligations et les points de vigilance de l'entreprise en matière de respect de la vie privée du salarié.

Options

Certification : 190 € HT

La certification DiGiTT® est en option lors de l'inscription à cette formation et s'articule en 3 étapes : le passage d'un Diag® avant la formation, l'accès à une digithèque permettant l'apprentissage des concepts et notions pour chaque compétence digitale, puis le passage de l'examen de certification. Celui-ci se compose d'un test de 90 min disponible en anglais et en français. Le résultat atteste de votre niveau de compétences sur 1000 points (débutant, intermédiaire, avancé, expert). Le seul suivi de cette formation ne constitue pas un élément suffisant pour garantir un score maximum à l'examen. La planification de ce dernier et son passage s'effectuent en ligne dans les 4 semaines qui suivent le début de votre session.

Blended : 105 € HT

Approfondissez les connaissances acquises en formation grâce aux modules e-learning de notre [Chaîne e-learning conformité](#). Un apprentissage flexible et complet, à suivre à votre rythme dès le premier jour de votre présentiel.

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.